

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 décembre 2013

OBJET :

Participation des familles au centre d'accueil
Collectif de Mineurs «Les Lutins»

Rapporteur : M THOUVENIN

Délibération n°20

EXPOSE DES MOTIFS :

La délibération en date du 28 janvier 2013 fixait la participation financière des familles pour le Centre d'Accueil Collectif de Mineurs «Les Lutins» et instaurait un forfait vacances semaine.

L'acquisition du nouveau logiciel "Portail Famille" en août dernier ne permet plus de facturer le forfait vacances semaine dans les conditions définies dans la précédente délibération. Le forfait vacances semaine est appliqué lorsque l'enfant Ascéen a été présent 5 journées consécutives. Une décote relative à une demi-journée est alors effectuée sur le tarif.

Les tarifs étaient définis comme suit :

RESSOURCES MENSUELLES DU MENAGE		Ascéen		Extérieur
		Tarif normal	Forfait	
0 €	1 100 €	60,50 €	54,45 €	98,00 €
1101 €	2 000 €	62,00 €	55,80 €	98,00 €
2001 €	3 000 €	63,00 €	56,70 €	98,00 €
Supérieur à 3 000 €		64.50€	58,05 €	98,00 €

A ce jour, le logiciel ne peut pas déduire les Aides aux Temps Libres de la CAF pour un ayant-droit sur une présence de 5 jours si celle-ci est facturée 4 jours et demi.

Il est donc proposé de facturer 4 jours avec l'ATL journée et une demi-

journée avec l'ATL demi-journée.

Il est rappelé que les enfants de Dommartemont scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune bénéficient du tarif Ascéen pour le Centre d'Accueil Collectif des Mineurs.

PROPOSITIONS :

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la nouvelle tarification pour le forfait vacances semaine du Centre d'Accueil Collectif de Mineurs ci-dessous qui sera appliquée dès la première facturation 2014.

Forfait vacances semaine :

RESSOURCES MENSUELLES DU MENAGE		FORFAIT VACANCES semaine		
		Ascéen		Extérieur
		Tarif normal	Forfait	
0 €	1 100 €	60,50 €	52,00 €	98,00 €
1101 €	2 000 €	62,00 €	53,25 €	98,00 €
2001 €	3 000 €	63,00 €	54,00 €	98,00 €
Supérieur à 3 000 €		64,50€	55,25 €	98,00 €

N.B : Dans la mesure où plusieurs enfants viennent d'une même famille, une décote de 1 € par accueil sera effectuée pour chaque enfant à partir du deuxième.

Garderie du matin : 1, 25 € tarif unique

Garderie du soir : 1,50 € tarif unique

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 18 décembre 2013.

Extrait conforme

Le Maire,

Jean-Paul MONIN